

Certaines formes spéciales et fréquentes du libéralisme catholique

Nous tenons à signaler encore certains travers particuliers que l'on rencontre fréquemment dans les catholiques libéraux.

Nous en avons déjà fait la remarque, les catholiques libéraux manquent en général de l'esprit chrétien ; le sens catholique est affaibli en eux ; ils souffrent d'un triste affaiblissement de la vérité ; ils comprennent peu les choses de la foi ; ils ont peur, en quelque sorte, du surnaturel, tentent continuellement, non pas à le nier précisément, mais à le restreindre et à le circonscrire tant qu'ils peuvent.

Voici quelques manifestations spéciales de cette tendance générale :

1o Les libéraux catholiques craignent presque toujours que le prêtre ait trop d'influence, qu'il abuse de sa mission et de ses pouvoirs, qu'il empiète sur l'Etat, sur la cité, sur la commune, sur la corporation scolaire, en général sur les droits des laïques. " Le prêtre est nécessaire, disent-ils, mais il faut qu'il demeure à sa place. Nous voulons bien qu'il s'occupe des choses spirituelles ; mais nous ne pouvons accepter qu'il se mêle de ce qui ne le regarde pas. Dans le passé, les Papes ont établi une monarchie universelle de l'Eglise ; nous voulons la souveraineté du peuple, et, ce qui est tout un, l'indépendance de l'Etat. Autrefois les prêtres gouvernaient les affaires de ce monde ; désormais, aux prêtres de présider au royaume de Dieu, aux laïques d'administrer les choses temporelles.

Ils n'ont pas craint de prendre une part très active, quelquefois décisive, aux élections ; nous voulons que ce domaine leur soit sévèrement interdit. Ils ont su saisir la direction de l'instruction publique ; il faut qu'ils soient chassés de ce domaine ; tout au plus peut-on leur permettre d'entrer à l'école comme des visiteurs ordinaires.

2o Les adeptes du rationalisme et de la révolution se sont plu à dénigrer le prêtre avec un acharnement satanique. Les

catholiques libéraux ne sont point possédés à leur égard de la même haine ; mais ils ne sont pas fâchés de voir les passants leur jeter un peu de boue, les classes supérieures les dédaigner et les mépriser, les chefs d'Etat multiplier contre eux les mesures de défiance.

“ Le prêtre est loué par trop de monde ; il est bon que de temps en temps, il reçoive quelque leçon d'humilité. Beaucoup de personnes l'encensent ; qu'il ne trouve pas étrange que quelques-uns publient ses fautes. Toute autorité tend spontanément au despotisme, particulièrement l'autorité religieuse ; il est salutaire que le prêtre soit de temps en temps remis à sa place, et que ceux qui ont à se plaindre des prêtres le fassent avec franchise et sans ménagement. Nous savons que la plupart des prêtres n'aiment pas la contradiction et le blâme ; mais il leur est utile quand même d'apprendre qu'ils ne sont pas d'une race supérieure.”

30 Les libéraux ont souvent demandé en ce siècle que l'éducation donnée aux jeunes clercs dans les séminaires fût profondément modifiée. “ Il est souverainement désirable, disent-ils, que le prêtre perde son ancien esprit rétrograde, qu'il comprenne le progrès, et marche résolument en tête de la société moderne. Nous lui demandons de prêcher moins longtemps à l'avenir sur les textes immobiles qui ont été jusqu'ici l'objet presque exclusif de ses méditations et de donner plus d'importance aux sciences et aux arts, qui sont les éléments principaux de notre civilisation. Une belle leçon sur les engrais chimiques honorerait autant le prêtre qu'un bon catéchisme sur le mystère de l'Incarnation ; s'il sait promouvoir l'agriculture, il conquerra l'estime des hommes publics et la reconnaissance du peuple ; s'il montre une grande connaissance de ce qu'estiment nos contemporains, nos contemporains l'estimeront et l'écouteront. Or le prêtre ne saura et ne fera toute sa vie que ce qu'il aura appris au séminaire. C'est pourquoi nous demandons que l'éducation ecclésiastique soit transformée au séminaire, pour que le prêtre soit de son siècle.”

“ Avant tout, nous voudrions que les jeunes élèves du sanctuaire fussent mieux instruits dans les sciences profanes, dans la physique, dans la chimie, dans l'histoire naturelle, dans les mathématiques. Nous ne sommes plus au temps où Condé était capable de faire des joutes théologique avec Bossuet, où Bourdaloue avait des auditeurs laïques qui connaissaient à fond toutes les Ecritures saintes ; les hommes de notre époque ne connaissent plus guère que les sciences mathématiques, physiques et naturelles : il est nécessaire que les prêtres excellent dans ces sciences à cette condition, ils seront considérés ; autrement, ils seront méprisés.”

“
Léon
vos gr
des sci
soient
Il n'es
annex
obligé
des sci
dustrie
précisi
d'être
de ces
40
collège
second
nes ger
ques sa
des col
pour le
rières l
Au
existé j
En ce p
chrétien
de la vi
que : il
pour la
decins e
rières li
goûts sé
les germ
prépare
et fécon
ne chois
de gran
chemin
et à l'au
En
altérée c
tes met
familles

“ Moins que jamais, à notre époque, écrivait récemment Léon XIII aux évêques de France, les élèves de vos petits et de vos grands séminaires ne sauraient demeurer étrangers à l'étude des sciences physiques et naturelles. Il convient donc qu'ils y soient appliqués, mais *avec mesure* et dans de *sages proportions*. Il n'est donc nullement nécessaire que dans les cours de sciences annexées à l'étude de la philosophie, les professeurs se croient obligés d'exposer en détail les applications presque innombrables des sciences physiques et naturelles aux diverses branches de l'industrie humaine. Il suffit que leurs élèves en connaissent avec précision *les grands principes* et *les conclusions sommaires*, afin d'être en état de *résoudre les objections* que les incrédules tirent de ces sciences contre les enseignements de la révélation (1) ”

40. En France, les catholiques libéraux ont toujours aimé les collèges *mixtes*, c'est-à-dire ces établissements d'instruction secondaires où les élèves du sanctuaire sont réunis avec les jeunes gens qui se destinent aux carrières séculières ; les catholiques sans épithète, au contraire, ont toujours préféré la *division des collèges*, c'est-à-dire ils veulent des établissements *distincts* pour les aspirants à l'état ecclésiastique et les aspirants aux carrières libérales.

Au Canada, il faut l'avouer, les collèges mixtes ont partout existé jusqu'ici et n'ont jamais encore donné de mauvais fruits. En ce pays en effet, la vie de famille est demeurée profondément chrétienne ; les jeunes gens portent tous au collège l'abondance de la vie religieuse dont ils ont été pénétrés au foyer domestique : il en résulte que le collège a une vie chrétienne suffisante pour la formation des jeunes clercs, quoiqu'il s'y trouve les médecins et les avocats futurs : la présence des candidats aux carrières libérales n'introduit point au collège des principes et des goûts séculiers qui puissent influencer fâcheusement ceux qui ont les germes d'une vocation plus sainte : les uns et les autres se préparent à des états différents par les mêmes études sanctifiées et fécondées par la même piété. Souvent même, le jeune homme ne choisit entre le sanctuaire et le siècle que lorsque ses études de grammaire et de philosophie sont terminées, sachant que le chemin où il marche le mène également et indifféremment à l'un et à l'autre terme.

En France, au contraire, la vie chrétienne est profondément altérée dans un très grand nombre de familles ; les collèges mixtes mettent en présence les élèves du sanctuaire, sortant de familles demeurées religieuses, avec des jeunes gens qui n'ont

(1) Ency. *Providentissimo arcano*.

point puisé l'esprit chrétien au foyer paternel, et qui ont des vices et des habitudes toutes séculières. Or c'est une loi générale, attestée par le Fils de Dieu lui-même, que " les enfants de ténèbres sont plus prudents que les enfants de lumière," plus actifs, plus remuants, plus entraînants. D'après cette loi dans les collèges mixtes, les élèves les moins religieux se donnent et prennent de l'importance, et les plus pieux sont généralement beaucoup plus réservés et plus timides. C'est pourquoi il est impossible que dans ces conditions, les vocations ecclésiastiques se développent convenablement : ce sont des arbres qui dépérissent, beaucoup d'entre eux meurent ; ceux qui résistent ne donneront jamais les fruits qu'ils auraient rapportés s'ils avaient poussé dans un terrain propice.

Aussi les saints évêques de France n'ont jamais aimé les collèges mixtes, et plusieurs fois le Saint Siège a recommandé de réunir les élèves du sanctuaire dans des maisons spéciales. "Avant toute chose, disait récemment Léon XIII aux évêques de France, il convient de discerner parmi les jeunes gens ceux en qui le Très-Haut a déposé le germe d'une semblable vocation. Nous savons que, dans un certain nombre de diocèses de France, les prêtres des paroisses, surtout dans les campagnes, s'appliquent, avec un zèle et une application que nous ne saurions trop louer, à commencer eux-mêmes les études élémentaires des enfants dans lesquels ils ont remarqué des dispositions sérieuses à la piété et des aptitudes au travail intellectuel. Les écoles presbytérales sont ainsi comme le premier degré de cette échelle ascendante qui, d'abord par les petits, puis par les grands séminaires, fera monter jusqu'au sacerdoce les jeunes gens auxquels le Sauveur a répété l'appel adressé à Pierre et à André, à Jean et à Jacques : Laissez vos filets ; suivez-moi ; je veux faire de vous des pêcheurs d'hommes (Math. IV, 19). Quant aux petits séminaires, cette très salutaire institution a été souvent et justement comparée à ces pépinières où sont mises à part les plantes qui réclament des soins plus spéciaux et plus assidus, moyennant lesquels seuls elles peuvent porter des fruits et dédommager de leurs peines ceux qui s'appliquent à les cultiver (1)" Pie IX a donné les mêmes recommandations.

Ces avis des deux grands pontifes ne font que rappeler et consacrer les dispositions mêmes du saint Concile de Trente. L'immortel concile, contre lequel, au témoignage des Pontifes romains, aucun usage ne peut prescrire, a ordonné de réserver auprès de chaque cathédrale ou dans d'autres lieux convenables, des jeunes gens qui eussent les signes de la vocation sainte, de leur donner

(1) Encyc. *Providentissimo arcande*.

l'hab
lière,
embra

avec l
favori

Q

voyaie
rars e
davan
dats a
jeunes
relatio
rent a
étrang
la soci
avec l'
sure, le

Ce
les libé
sont pa
vent al
un *esp*

50.

depuis
gue de
que per
langue
velles e
quand i
dans les
supprim

Les
qu'il ne
naissan
de des
former
l'éducat
de scien
latin a
pourrai
de latin

(1) S

l'habit ecclésiastique et de les élever loin de toute influence séculière, dans la piété et les sciences convenables à l'état qu'ils vont embrasser (1).

Les libéraux n'ont pas peur de se mettre en contradiction avec le grand concile et avec les Pontifes romains. Ils ont toujours favorisé l'établissement ou le maintien des collèges *mixtes*.

Quelques-uns y sont demeurés attachés, alors même qu'ils voyaient les vocations ecclésiastiques y devenir de plus en plus rares et l'esprit du siècle s'y introduire et dominer chaque jour davantage. " Il est bon, d'après eux, que les prêtres et les candidats aux carrières libérales se connaissent dans les années de leur jeunesse et soient familiers entre eux : ils nouent au collège des relations qui subsisteront toute la vie : amis de classe, ils demeurent amis à la tête de la société." "On reproche aux prêtres d'être étrangers à leur siècle, d'avoir un esprit qui tranche avec celui de la société contemporaine, n'est-il pas sage de les mettre en contact avec l'élite de cette société, pour en prendre, dans une large mesure, les principes et les aspirations ? "

Ces sortes d'arguments ont été débités avec emphase. Au fond les libéraux, même catholiques, ont les goûts naturalistes : ils ne sont pas fâchés que les prêtres subissent des influences qui peuvent altérer en eux l'esprit ecclésiastique, qui est essentiellement un *esprit surnaturel*.

50. Les ennemis de l'Eglise se sont souvent montrés hostiles, depuis cinquante ans, à l'étude du *latin*. Ils n'aiment pas la langue de l'Eglise, parce qu'ils n'aiment pas l'Eglise ; ils voudraient que personne ne comprît plus le latin, pour que l'Eglise, avec sa langue d'un autre âge, ne fût plus entendue des générations nouvelles et parût barbare au monde entier. Cette haine les a portés, quand ils en ont eu le pouvoir, à restreindre l'étude du latin dans les collèges publics. Ils ont même parlé quelquefois de la supprimer.

Les catholiques libéraux sont allés moins loin ; ils avouent qu'il ne saurait y avoir de haute culture intellectuelle sans la connaissance des classiques grecs et latins ; ils reconnaissent que l'étude des langues mortes est l'un des moyens les plus efficaces pour former le goût littéraire et donner à l'homme cultivé ce fini de l'éducation qui vaut mieux que la possession d'un grand nombre de sciences. Cependant ils prétendent que jusqu'ici, l'étude du latin a pris trop de place dans l'éducation de la jeunesse. On pourrait en beaucoup moins de temps, selon eux, apprendre assez de latin pour comprendre cette langue, la parler, et même pour

(1) Sess. De reform. cap.

goûter les chefs-d'œuvres littéraires de l'antiquité ; il conviendrait de mettre plus de temps à l'étude des langues vivantes. " Nos pères faisaient de l'idéal dans l'enseignement de la jeunesse ; nous voulons une instruction *plus pratique*. Or il est plus pratique, pour un homme de notre époque, de pouvoir converser en anglais, quand il voyage en Angleterre et dans les colonies britanniques, que de savoir parler le latin comme Cicéron ; il est plus pratique à un négociant d'être capable d'écrire en allemand à ses correspondants de Berlin et de Hambourg que de pouvoir aligner des dystiques."

Léon XIII réprouvait récemment ces théories funestes. " Si depuis plusieurs années, écrivait il aux évêques de France, les méthodes pédagogiques en vigueur dans les établissements de l'Etat réduisent progressivement l'étude de la langue latine et suppriment les exercices de prose et de poésie que nos devanciers estimaient à bon droit devoir tenir une grande place dans les classes des colléges, les petits séminaires se mettront en garde contre ces innovations inspirées par des préoccupations utilitaires, et qui tournent au détriment de la solide formation de l'esprit. A ces anciennes méthodes, tant de fois justifiées par leurs résultats, nous appliquerions volontiers le mot de saint Paul à son disciple Timothée et, avec l'apôtre, nous vous dirions, Vénérables Frères : "*Gardez-en le dépôt*" avec un soin jaloux. Si un jour, ce qu'à Dieu ne plaise, elles devaient disparaître complètement des autres écoles publiques, que vos petits séminaires et colléges libres les gardent avec une intelligente et patriotique sollicitude. Vous imitez ainsi les prêtres de Jérusalem qui, voulant soustraire à de barbares envahisseurs le feu sacré du temple, le cachèrent de manière à pouvoir le retrouver et à lui rendre toute sa splendeur quand les mauvais jours seraient passés. (1)."

60. Les libéraux n'aiment pas l'instruction religieuse et les exercices religieux à l'école. Les *libéraux rationalistes* les proscrivent absolument et travaillent avec acharnement à établir l'école neutre. Les *libéraux catholiques* n'ont pas le même fanatisme ; mais ils se plaignent fréquemment que le catéchisme, l'histoire sainte et la prière occupent trop de place dans les écoles catholiques. Ils s'accrochent aisément de l'école neutre, n'ont pas beaucoup de répugnance à la voir fréquenter par les enfants catholiques, la louent et la recommandent même. Ils sont très préoccupés de l'instruction profane de l'enfant et très peu de son instruction religieuse. S'il sait bien la grammaire, quand même

(1) Ency. *Providentissimo arcano*.

il igno
alors e
les tro
Sa
tion ré
à la pé
pourqu
temps
droits
nature

L'
rique u
c'est ét
veur d
et s'en
qui con
tasie u
ques, d
du Mar
écoles c
tivement
cipes
comme
lies ind
a été co
pernicie
tourner

70.
porter c
Nous vo
qu'ils le
traditio
ques des
tiplient
velles, r
prétend
nécessai
à l'église
vérités é
critique
lumières

il ignorerait les mystères chrétiens, s'il est fort pour le calcul, alors qu'il ne connaîtrait point l'histoire du peuple de Dieu, vous les trouverez satisfaits.

Sans doute, ne négligeons rien ; donnons à l'enfant l'instruction religieuse et l'instruction profane ; exerçons-le à la prière et à la politesse, même, si vous le voulez, à la gymnastique. Mais pourquoi toujours mettre le corps avant l'âme, les intérêts du temps avant ceux de l'éternité, les droits de l'homme avant les droits de Dieu, le profane et le séculier avant le spirituel et le surnaturel ?

L'école neutre est pour les peuples de l'Europe et de l'Amérique un fléau pire que la grêle et le choléra ; y être indifférent, c'est être indifférent au scandale des enfants, contre lequel le Sauveur du monde a parlé avec menace ; l'accepter sans résistance et s'en accommoder, c'est pactiser avec une institution perverse qui conduit insensiblement les nouvelles générations à une apostasie universelle. " Il ne saurait être permis aux enfants catholiques, dit Léon XIII dans sa mémorable Encyclique sur les écoles du Manitoba, d'aller demander le bienfait de l'instruction à des écoles qui ignorent la religion catholique ou la combattent positivement, à des écoles où sa doctrine est méprisée et ses principes fondamentaux répudiés . . . Il faut fuir à tout prix, comme très funestes, les écoles où toutes les croyances sont accueillies indifféremment et traitées de pair . . . Toute école de ce genre a été condamnée par l'Eglise, parce qu'il ne se peut rien de plus pernicieux, de plus propre à ruiner l'intégrité de la foi et à détourner les jeunes intelligences du sentier de la vérité (2). "

70. Les libéraux catholiques ont aussi une tendance à transporter dans le sanctuaire les usages et les institutions du siècle. Nous voulons dire ceci : Ils introduisent dans les églises, autant qu'ils le peuvent, la musique profane et la substituent aux chants traditionnels ; ils réduisent ou abandonnent les offices liturgiques des siècles passés, organisent des chœurs de chanteuses, multiplient les *solos* féminins, se plaisent dans des cérémonies nouvelles, recherchent des décors et une mise en scène théâtrale. Ils prétendent que ces usages nouveaux sont salutaires et même nécessaires, que ce sont des moyens indispensables pour amener à l'église les hommes de notre époque, et les forcer à entendre les vérités éternelles. Ceux qui ne les imitent pas, ou qui surtout les critiquent, sont traités de rétrogrades et d'arriérés, d'ennemis des lumières, de soutiens de l'ignorance.

(2) Encyc. *Afari vos*, 8 déc. 1897.

Nous avouons qu'il y a dans les fêtes religieuses, dans le plainchant et la vie liturgique, une austérité qui ne se retrouve plus dans les chants, les offices et les fêtes que recommande une certaine école. On entend de rendre la croix aimable; cependant pour la rendre aimable, qu'on ne la supprime pas. Saint Paul ne veut point enseigner les mystères du salut dans une éloquence mondaine et d'apparat, "pour ne point rendre vaine et éliminer la croix du Christ;" ceux qui essaient de changer l'église en un théâtre tombent dans le défaut que veut éviter l'apôtre. Oui, la croix est aimable, non pas aux sens, mais à l'esprit, non pas à l'homme extérieur, qui mendie d'impuissantes consolations aux créatures, mais à l'homme intérieur, qui est riche, au dedans, de la grâce de Dieu et de ses joies surnaturelles, qui juge toutes choses dans la lumière divine. Le pain flatte moins le goût que certains gâteaux faits au sucre et à la crème; mais il nourrit le corps, fortifie le tempérament et rend l'homme capable d'un rude travail. De même les offices liturgiques de la tradition plaisent peut-être moins aux sens, mais ils élèvent l'âme à Dieu, la remplissent de componction et de vigueur spirituelle, la rendent capable de vaincre les tentations de la vie, d'endurer pour Jésus-Christ tous les travaux et toutes les persécutions. Laissez le peuple à ses offices traditionnels; il trouvera plus de vraie émotion religieuse dans le chant du *Liberá me* ou du *Stabat mater* que dans les compositions modernes les plus renommées; il sentira sa foi et sa piété croître pendant une messe exécutée en plain chant, tandis que tous les raffinements de vos artistes le laisseront froid.

80. Signalons une dernière disposition des catholiques libéraux: c'est leur tendance à rabaisser la sainte Ecriture au rang des livres ordinaires.

Certains auteurs d'Allemagne ont prétendu réduire l'*inspiration* à une sorte d'*assistance* que le Saint-Esprit donne à l'écrivain sacré pour le préserver d'erreur; à peu près comme il l'accorde au concile oecuménique ou au pape parlant *ex cathedra*. Le décret conciliaire est l'œuvre *principale* du concile, plutôt que du Saint-Esprit; le concile en est l'auteur *principal* par un travail humain; le Saint-Esprit ne compose pas le décret, mais *assiste* le concile dans la composition du décret, dirige son travail de manière à le faire aboutir à l'expression de la vérité. Le livre inspiré, au contraire, est l'œuvre *principale* du Saint-Esprit, dont l'auteur sacré est l'*instrument* et, si l'on peut ainsi parler, le secrétaire. Les libéraux dont nous parlons ont fait de l'écrivain inspiré l'*auteur principal* et réduit l'action du Saint-Esprit à une simple *assistance*.

D
de mo
tout a
assiste
donn
se, exa
doctri
cette a
produ
L'Eglis
dire, en
attesta
La sai
que ch
Esprit,
pure a
livre d'
Le
D'a
seulem
ment, e
dans s
le croy
qu'on
coigne e
objecti
pas d'in
ment, n
Si, l
tique, t
assemble
eru et e
"ont été
à l'Eglis
ne peut
les parti
ont pour
pure vér
A l'ép
humanis
thène qu
tion, de
qu'infec
les saints

D'autres ont prétendu que l'inspiration était quelque chose de moindre encore. L'auteur sacré a composé son livre comme tout autre écrivain, avec ses seules lumières, sans le secours d'une assistance divine, spéciale, avec ce seul concours général que Dieu donne à toutes les créatures pour qu'elles agissent. Ensuite l'Eglise, examinant ce livre, a reconnu qu'il exprimait exactement la doctrine qu'elle enseigne, et elle a approuvé ce livre. Evidemment, cette approbation n'a pas changé la nature du livre : il était un produit du travail de l'homme, il est demeuré un livre humain. L'Eglise lui a seulement donné une valeur officielle, pour ainsi dire, en le déclarant l'expression authentique de sa doctrine, en attestant qu'il renferme les dogmes de la foi sans mélange d'erreur. La sainte Bible ne diffère donc pas des livres ordinaires par quelque chose d'intrinsèque, en ce qu'elle est l'œuvre même du Saint-Esprit, mais seulement par quelque chose d'extrinsèque, par une pure approbation de l'Eglise, qui a laissé le livre ce qu'il était, un livre d'origine humaine.

Le concile du Vatican a condamné ces deux erreurs.

D'autres sont allés moins loin ; ils ont contesté l'inspiration seulement pour certaines pensées secondaires, énoncées incidemment, ce qu'ils ont appelé les *obiter dicta*. Oui, ont-ils dit, le livre, dans son ensemble, a pour auteur le Saint-Esprit lui-même, nous le croyons de toute l'ardeur de notre foi ; mais il y a des détails qui n'ont aucune liaison nécessaire avec le reste, indifférents au dogme et à la morale : plusieurs de ces détails ont soulevé des objections qu'il ne nous est pas facile de résoudre. Nous ne voyons pas d'inconvénient à attribuer ces détails à l'écrivain exclusivement, non pas au Saint-Esprit.

Si, l'inconvénient est considérable. Toute l'antiquité ecclésiastique, tous les pères, tous les grands théologiens, toute l'Eglise assemblée au concile de Trente, ont unanimement et constamment cru et enseigné que les livres saints, dans toutes leurs parties, "ont été écrits sous la dictée du Saint-Esprit et remis comme tels à l'Eglise." Si l'Eglise est assistée dans sa foi par Dieu, si elle ne peut ni se tromper ni nous tromper, il faut conclure que toutes les parties de la sainte Ecriture, les moindres comme les grandes, ont pour auteur le Saint-Esprit et par conséquent contiennent la pure vérité sans mélange d'erreur.

A l'époque de la Renaissance, on a vu, au sein même du clergé, des humanistes qui aimaient mieux Virgile que saint Mathieu, Démétrius qu'Isaïe et Job, qui même lisaient l'Evangile avec précaution, de crainte de gâter leur beau style. Les prêtres de notre siècle qu'infecte le libéralisme trouvent, eux aussi, peu de lumières dans les saints livres ; ils ont plus de satisfaction à lire les ouvrages

des philosophes ou des littérateurs. Aussi leur vie intellectuelle prend ses inspirations dans les monuments du savoir humain plus que dans ceux de la révélation ; ils vont alimenter leurs pensées dans les écrits profanes plus que dans les livres dictés par le Saint-Esprit. Dans la chaire chrétienne, on les entend rarement citer la sainte Ecriture ; leur parole est toute humaine : "ils sont de la terre et parlent de la terre ; ils ne savent guère être du ciel et parler du ciel" ; s'ils en parlent, on dirait des étrangers qui manient une langue qui leur est peu connue. En vain chercherait-on en eux ces homélies et ces discours des pères et des docteurs de l'Eglise, tout remplis de citations des Saintes Ecritures, embauvés des parfums de la parole de Dieu, alors même qu'elle n'est pas reproduite textuellement.

Et parce que les discours de ces hommes ne sont point divins, mais tout humains, ils sont vains et stériles, comme la sagesse du siècle. "La parole de Dieu est vive et efficace, plus pénétrante qu'un glaive à deux tranchants (1)", elle est "comme un marteau qui brise les pierres (2)." Elle paraît faible et sans éclat au dehors comme le grain de senevé, qui est la plus petite de toutes les semences (3) ; mais sous ces dehors faibles, elle a la force et la sagesse même de Dieu ; plus forte que toutes les forces humaines, plus sage que toute la sagesse de la terre : elle inonde l'esprit de lumières, elle allume dans le cœur d'ineffables ardeurs, elle enfante des vertus surnaturelles ; elle transforme les hommes les plus endurcis, et élève de petits enfants et d'humbles femmes à l'héroïsme. Malheur au prédicateur qui "altère la parole de Dieu (4)" ou qui seulement "laisse cette lampe sous le boisseau (5)," qui, au lieu de rompre aux âmes le pain de la parole divine, leur sert la nourriture impuissante de la parole humaine, qui, "recourant aux artifices d'une rhétorique mondaine," délaisse "les manifestations de l'Esprit et de la vertu de Dieu. (6)" "Les enfants ont demandé du pain, et il n'y avait personne pour leur en donner ; (7)" "ils gisent malades et mourants sur toutes les

(1) Hebr. IV, 12.

(2) Jer. XXIII, 29.

(3) Marc IV, 31.

(4) Adulterante verbum Dei. II Cor. 11, 17.

(5) Math. V, 15.

(6) I Cor. 11, 4.

(7) Thr. IV, 4.

plac
sent
Dieu
qui
prêt

N
notion
progr
tiend
tenan
PREMI

A
naux e
du Sai
B)
Sacré-
les œu
conféré

C)
l'intér
moyen
en atte
tant à

D)

(8) I
(9) I
(10)

places publiques ; (8) " ils " saisissent des ordures et s'en repaissent (9) " au lieu de " la nourriture solide (10) " de la parole de Dieu. N'est-ce pas là la condition lamentable du peuple chrétien qui a le malheur, heureusement bien rare, d'avoir à sa tête un prêtre malade du libéralisme ?

DOM BENOIT.

Congrès international des œuvres catholiques

PROGRAMME

Nous avons donné dans notre dernière livraison quelques notions d'un caractère général sur le caractère, la direction et le programme du Congrès international des œuvres catholiques, qui tiendra ses assises à Paris du 3 au 10 juin prochain. Voici maintenant le programme détaillé de cette importante réunion :

PREMIÈRE SECTION (ŒUVRES D'HOMMES). — IRE COMMISSION :
ŒUVRES RELIGIEUSES

A) *Œuvres du Très Saint Sacrement.*—Congrès internationaux eucharistiques.—Leur origine, leurs résultats.—Confréries du Saint Sacrement.—Adoration diurne et nocturne.

B) *Œuvres du Sacré-Cœur.*—Consécration de la France au Sacré-Cœur.—Formation dans les paroisses, les corporations et les œuvres en général, de groupes d'hommes rattachés à l'archiconfrérie du Sacré-Cœur de Montmartre.

C) *Repos et sanctification du dimanche.*—Leur nécessité dans l'intérêt des individus, des familles et de la société.—Etude des moyens à employer pour en faire rentrer l'usage dans les mœurs, en attendant une loi protectrice.—Examen de la législation existant à cet égard dans les divers pays chrétiens.

D) *Œuvres d'apostolat.*—Missions à l'intérieur.—(Œuvres de

(8) Ib, II, 11.

(9) Ib, IV, 5.

(10) Heb, V, 12.

Saint François de Sales.—Œuvre des campagnes et de Notre-Dame du Salut.—Missionnaires diocésains.—Œuvre du Pius Verein (Suisse).—Œuvre de Saint Boniface (Allemagne).—Apostolat de la prière.—Retraites fermées.—Leur utilité.—Retraites par catégories sociales.

Missions étrangères. — Œuvre de la Propagation de la Foi.—Œuvre de la Sainte Enfance.—Œuvre de Saint-Raphaël pour les émigrants (Allemagne).

E) Pèlerinages. — Pèlerinages internationaux : Jérusalem, Rome, Lorette, Einsiedeln, Lourdes, Saint-Jacques de Compostelle, etc.—Pèlerinages nationaux et régionaux.—Leur utilité.—Pèlerinages d'hommes.—Leur importance.

F) Œuvres pontificales.—Denier de Saint Pierre.—Revendication des droits temporels du Saint-Siège.—Nécessité de la diffusion des enseignements pontificaux.—Hommage solennel à rendre à Notre-Seigneur Jésus-Christ, Rédempteur, et à son auguste Vicaire à l'occasion du renouvellement du siècle.

G) Congrégations religieuses.—Leur rôle dans l'Eglise et dans la société chrétienne.—Leur nécessité.—Œuvres à fonder pour favoriser les vocations sacerdotales et religieuses.

H) Œuvres militaires.—Œuvres militaires de terre et de mer.—Archiconfréries de Notre-Dame des armées.—Messes et retraites du départ.—Œuvres des prières et des tombes.—Œuvres militaires dans les divers pays chrétiens.

I) Œuvres diverses.—Les Tiers-Ordres.

Congrès en l'honneur de la Très Sainte Vierge.—Archiconfrérie du Saint-Rosaire et Congrégations de la Très Sainte Vierge.

Association de la Sainte Famille.—Les usages chrétiens dans la famille.

2e COMMISSION : UNION CATHOLIQUE D'ŒUVRES

Comité catholique d'œuvres et Comités de contentieux.—Nécessité de développer leur action, là où il en existe et d'en établir là où il n'en existe pas.—Congrès régionaux.

3e COMMISSION : ENSEIGNEMENT

Défense de la liberté d'enseignement.

Enseignement supérieur.—Nécessité de l'enseignement supérieur catholique.—Utilité de cet enseignement constatée par les heureux résultats qu'ont obtenus, pour le plus grand avantage de l'ordre politique et social, les Universités catholiques des divers pays.

Situation de l'enseignement catholique supérieur dans les pays catholiques.

Réformes à provoquer dans l'intérêt de la religion et de la science.

Rapports à établir, dans ce même intérêt, entre les Universités de tous les pays.—Les Congrès scientifiques catholiques internationaux.

Enseignement secondaire.—Etat actuel de l'enseignement secondaire catholique dans les divers pays.—Etude des moyens à employer pour fortifier, de plus en plus, l'enseignement classique dans les collèges catholiques.—Importance de l'éducation physique.—Méthodes et résultats de cette éducation dans les établissements libres des divers pays.

Enseignement primaire.—Etat actuel de l'enseignement primaire catholique dans les divers pays.—Son organisation, ses programmes, ses résultats.—Régimes législatifs auxquels il est soumis.

Enseignement professionnel.—Nécessité des écoles professionnelles catholiques de commerce et d'industrie.—Ecoles pratiques d'agriculture.—Cours du soir.—L'enseignement professionnel dans les ateliers.—Etat actuel de ces enseignements dans les divers pays.

4e COMMISSION : PROPAGANDE PAR LA PRESSE, LE LIVRE, LES CONFÉRENCES

A. La presse.—I. *Les journaux.*—a. Des meilleurs moyens de rendre les journaux catholiques intéressants.—Rapidité d'informations.—Agences d'informations télégraphiques, téléphoniques, par clichés.—Feuilletons.

b.—Législation.—Question de la liberté de la presse.—Du droit de réponse.

II. *Les journalistes.*—a. Associations syndicales.—Relations avec les syndicats non confessionnels.

b. Du placement des journalistes.

c. Questions de mutualité.—Caisses de retraite, de maladie et de chômage.

B). Le livre.—a. Exposé de l'action intellectuelle que les écrivains catholiques ont exercée dans les différentes nations durant le XIXe siècle.

b. Bibliothèques populaires, tracts, colportage, almanachs.

c. Répression des publications immorales.

d. Questions d'éditions : écoulement à donner aux bonnes productions.

C). *Les Conférences.*—a. Organisation d'un personnel de conférenciers.

b. Examen du mouvement des conférences.

5e COMMISSION : LUTTE CONTRE LA FRANC-MAÇONNERIE.

Etat actuel de la Franc-Maçonnerie dans les divers pays.—
La campagne anti-maçonnique.—La Franc-Maçonnerie et le peuple.

6e COMMISSION : ŒUVRES SOCIALES.

Industrie, commerce, œuvres catholiques.—Associations de patrons chrétiens.—Union Fraternelle du commerce et de l'industrie.—Corporations chrétiennes.—Syndicats catholiques et mutualités commerciales.—Leur organisation, leur état actuel dans les divers pays.—Progrès à réaliser, soit par l'initiative privée, soit par voie législative.

Intérêt du grand et du petit commerce.

Cercles catholiques d'ouvriers.—Union des œuvres ouvrières.—Associations catholiques d'employés de commerce.—Associations d'employés d'administration.—Société de Saint-Labre.—Œuvres ouvrières paroissiales.

Société de Secours mutuels.—Coopérations ouvrières : a. de production : b. de consommation.—Habitations ouvrières.—Jardins ouvriers.

7e COMMISSION : ŒUVRES RURALES

La profession agricole.—Son importance.—Sa grandeur au point de vue familial, moral, social.

Désertion des campagnes.—L'absentéisme.—Moyens d'y remédier.—Confréries de Notre-Dame des Champs.—Fêtes chrétiennes champêtres.—Les Rogations.—Retraites fermées pour les cultivateurs.—Respect des coutumes et traditions locales, des parlers locaux.

Syndicats agricoles.—Leur rôle professionnel, économique et social.—Institutions d'assistance et de prévoyance.—Assurances diverses.—Caisses de retraites.—Crédit agricole.—Caisses rurales.

Enseignement agricole à tous les degrés, théorique et pratique.—Orphelinats.—Education des orphelins et des enfants assistés dans les familles.

Représentation de l'agriculture auprès des pouvoirs publics.

8e COMMISSION : ŒUVRES CHARITABLES

Conférences de Saint-Vincent de Paul.—Œuvre de l'hospitalité de nuit.—Son origine, ses résultats.—Secrétariats du peuple.—Œuvres de Saint-François Régis et du mariage des pauvres.

9e COMMISSION : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS CATHOLIQUES

Cercles d'étudiants catholiques en France et à l'étranger.—Le but qu'ils poursuivent.—Leurs origines, leur développement, leur organisation.—Résultats qu'ils ont obtenus.—Fédération des cercles catholiques d'étudiants.

10e COMMISSION : CERCLES ET RÉUNIONS DE JEUNES GENS.

Association de la jeunesse catholique.—Cercles et réunions catholiques de jeunes gens.—Associations d'anciens élèves.—Maisons de famille.

Œuvres des patronages.

11e COMMISSION : ŒUVRE DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS CATHOLIQUES

Devoir électoral des catholiques.—Congrès nationaux catholiques.—Organisations électorales et catholiques dans les divers pays.

SECONDE SECTION (ŒUVRES DE FEMMES), PREMIÈRE SECTION.

Œuvres de prière et d'apostolat.—Tiers-Ordres.—Archiconfréries et Confréries.—Associations d'Enfants de Marie, de Mères chrétiennes, de la Sainte-Famille.—Adoration du Saint-Sacrement : Réparation.—Sanctification et Repos du Dimanche.—Pèlerinages.—Missions.—Œuvres de Catéchisme, de Première Communion, de Persévérance.—Œuvre des Campagnes.—Œuvre des Faubourgs.—Œuvre d'Évangélisation des Pauvres.—Œuvre de Retraites.—Œuvre de Vocations.—Œuvre de Séminaires.—Œuvre de Saint-François de Sales.—Œuvre de Notre-Dame du Salut.—Associations pour l'entretien du culte dans les églises pauvres : Œuvres des Tabernacles.—Œuvres des Tabernacles.—Œuvre apostolique.—Bibliothèques.—Propagande : publications des femmes chrétiennes.

DEUXIÈME SECTION

Enseignement.—Enseignement primaire, secondaire, supérieur.—Ecoles paroissiales, chrétiennes et congréganistes.—Institutrices, leur situation, leur rôle.—Œuvres d'institutrices.—L'esprit chrétien dans l'éducation.—Enseignement de la religion.—Œuvre des examens de catéchisme.—Livres d'enseignement.—Enseignement professionnel.—Ecoles ménagères.—Colonies de vacances.

TROISIÈME SECTION

Œuvres de préservation et de réhabilitation.—Protection de l'enfance : Ecoles maternelles, adoptions, asiles temporaires.—Orphelinats.—Patronages de jeunes filles.—Œuvre internationale de la protection de la jeune fille.—Œuvres de préservation, internats, maisons de famille, restaurants pour femmes seules.—Œuvres de réhabilitation.—Patronage des libérées.

QUATRIÈME SECTION

Œuvres sociales et ouvrières.—Cercles catholiques.—Associations ouvrières.—Syndicats professionnels, mixtes.—Ouvroirs et ateliers chrétiens.—Apprentissage.—Chômages.—Logements et jardins ouvriers.—Hygiène des ateliers.—Travail de nuit.—Lutte contre l'alcoolisme.—Œuvres de mariage.—Secrétariats du peuple.—Bureaux de placements, de renseignement et de consultations gratuits.—Caisses d'épargne.—Secours mutuels.—Assistance par le travail.—Travail des jeunes filles et des femmes : législations spéciales qui le réglementent.—Situation légale de la femme envisagée au point de vue chrétien.—Admission de la femme dans les Conseils de l'Assistance publique, à l'inspection des écoles maternelles, des écoles de jeunes filles.

CINQUIÈME SECTION

Œuvres charitables.—Pour enfants : crèches, berceaux, hospices.—Pour jeunes filles : maisons de convalescence, hospices.—Pour femmes : Œuvres des malades, d'assistance, d'indigents, hôpitaux, maisons de retraite.—Incurables : Œuvre du Calvaire.—Dispensaires,—Cliniques.—Sanatoria.—Hospices.—Infirmières congréganistes et laïques chrétiennes.—Croix Rouge : Société de secours aux blessés des armées de terre et de mer.—Rapatrés coloniaux.—Dames de charité paroissiale.—Œuvres des pauvres malades, des pauvres honteux.—Œuvre de la miséricorde.—Fourneaux.—Vestiaires.—Secours aux indigents.—Asiles de nuit.—Œuvres d'assistance de toutes sortes.

NOTA.—Les Œuvres qui n'auraient pas été nommées dans le programme ci-dessus, mais qui rentreraient dans l'une des sections, sont priées d'envoyer au Secrétariat général le rapport qui les fera connaître afin qu'on puisse les inscrire à leur rang.

—Nous relevons dans des notes publiées par les organisateurs du Congrès les renseignements suivants :

Tous les travaux doivent être adressés avant l'ouverture de l'Assemblée au Secrétariat général de l'une ou l'autre section.

Pour la première section, on est prié de les envoyer au plus tard le 30 avril.

Les séances des Commissions se tiendront rue des Saints-Pères, 76, et rue du Luxembourg, 18, pour la première section (œuvres d'hommes), et à la salle d'Horticulture pour la section des œuvres catholiques de femmes. Les séances générales auront lieu le soir, à la salle d'Horticulture, 84, rue de Grenelle. Elles seront communes aux deux sections.

Depuis le lundi matin jusqu'au samedi soir 6 heures, le Très Saint Sacrement sera exposé dans la chapelle du lieu des réunions de la première section, 76, rue des Saints-Pères. La sainte messe y sera célébrée tous les matins à 8 h. $\frac{1}{2}$.

Le dimanche 3 juin, ouverture du Congrès à Notre-Dame, et le dimanche 10, Messe solennelle de clôture en la basilique du Sacré Cœur à Montmartre. Ces cérémonies seront présidées par S. Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris. A 2 heures, séance générale de clôture du Congrès à la salle de la Société d'Horticulture, 84, rue de Grenelle.

Tous les matins, après la messe, les membres du Congrès trouveront à déjeuner à proximité du lieu des réunions à des prix très modiques.

Des démarches seront faites par le bureau pour obtenir des réductions sur les lignes de chemin de fer. Les personnes qui désireraient en profiter sont priées d'adresser leur demande au secrétariat général de la première section, en indiquant la gare de départ.

N. B.—Les souscriptions au Congrès sont reçues dès maintenant chez M. Blais, trésorier général de la première section, 74, rue Bonaparte, et chez Mlle Roland Gosselin, trésorière générale de la seconde section, 12, rue Saint-Guillaume.

Une souscription de 10 francs au minimum donne droit à une carte d'entrée à toutes les séances et au compte rendu général.

Le mouvement catholique

AU CANADA

Les paroissiens de St-Ignace de Loyola, après avoir très vivement affligé leur dévoué curé, viennent de lui donner une grande consolation en faisant leur soumission pleine et entière à l'archevêque de Montréal, ce qui leur a valu de voir lever l'interdit qui pesait sur leur paroisse. Dans un pays de foi comme le Canada catholique, des scandales de ce genre ne peuvent vraiment pas durer.

Répondant à une observation du *Soleil*, notre confrère du *Manitoba* dit excellemment :

Il est bien vrai qu'au Manitoba, Joe Martin, de concert avec M. Greenway, a chassé des écoles le prêtre catholique. Mais il n'est pas vrai que M. Laurier l'y ait réinstallé. La preuve, c'est qu'à Lorette, paroisse voisine de Saint-Boniface, le curé a été vivement réprimandé parce que, pour la convenance des enfants, il était allé confesser ces petits enfants à la maison d'école, un jour de classe, mais à des moments où l'institutrice n'enseignait point. Aux réprimandes le gouvernement ajouta que la suppression des octrois serait la punition de cette violation de la loi.

Le prêtre a le droit d'entrer dans le local de l'école après les heures de classe, mais ceci ne constitue pas la réinstallation du prêtre dans l'école.

L'école et la maison d'école sont deux choses différentes.

Pour que le prêtre fût vraiment réinstallé dans l'école, il faudrait que celui-ci pût à n'importe quel moment du jour y entrer sans entrave et y exercer son ministère. Or, cette faculté lui est refusée par la loi et par les règlements.

La seule chose que M. Laurier ait fait, c'est de conclure le règlement de 1896. Or, ce règlement est condamné par Rome.

Où donc est en tout ceci la réinstallation du prêtre dans l'école ?

En d'autres termes, où donc est la restauration dans l'école des principes catholiques en matière d'éducation ?

Il n'y en a aucune trace.

Par contre les principes de l'école neutre y sont affirmés de façons diverses.

D'abord, le texte de la loi est là pour les proclamer.

Puis viennent les déclarations ministérielles, toutes fraîches encore, de M. Laurier et de M. Sifton, à l'effet que la question scolaire est réglée sans qu'il y ait eu le moindre changement aux principes dont la loi de 1890 était l'expression, sans qu'il y ait eu la moindre altération au texte de l'arrangement condamné par le Souverain Pontife.

La doctrine scolaire affirmée par la loi de 1890, et nullement infirmée par l'arrangement de 1896, est celle de l'école neutre.

Proclamer que l'arrangement de 1896 a réglé la question scolaire, c'est affirmer que cet arrangement—ou cette capitulation—doit rester ; c'est donc, par là-même, affirmer que l'école neutre doit aussi rester.

De renseignements obtenus aux bureaux de la *Northwest Review* et du *Manitoba*, il ressort que le vote catholique et français au Manitoba, dans les dernières élections provinciales, ne s'est pas porté autant qu'on le disait en faveur des candidats ministériels. C'est même ce vote qui aurait assuré la défaite des candidats de M. Sifton dans toute la région où ce persécuteur s'était réservé la direction.

Allons, tant mieux !

Ces fameuses écoles publiques d'Ontario, qui trouvent des admirateurs naïfs dans des milieux où l'on ne s'attendrait guère à rencontrer tant de sympathies mal placées, paraissent être, même supplémentées par l'école du dimanche, des foyers d'ignorance, au moins en ce qui concerne les connaissances religieuses les plus élémentaires. M. A. W. Wright, un instituteur du haut grade de Galt, donne, dans le *Canada Educational Monthly*, une série de questions élémentaires, au nombre de vingt posées à un concours. En voici quelques-unes : Quel est l'homme qui a vécu le plus longtemps ? Quel était son âge quand il est mort ? Nommez les deux fils d'Abraham. Où était le Mont Sinaï ? Qu'est-ce qui l'a rendu célèbre ? Où est né le Christ ? Qui l'a trahi ? Quel est le premier martyr chrétien ? etc.

En tout, 199 séries de réponses furent reçues, d'élèves âgés de 12 à 20 ans, qui tous étaient avancés dans leurs cours et avaient suivi l'école du dimanche durant une période variant de cinq à douze ans. Pas un seul n'a répondu exactement à 19 des 20 questions. Les réponses exactes variaient de 18 à moins de 7. Un grand nombre de réponses dénotaient une ignorance crasse, alors que des enfants catholiques ayant à peine une année de catéchisme et d'histoire religieuse auraient, dans une proportion de 90 sur 100, répondu sans difficulté à toutes les questions posées.

La voilà, la supériorité de l'enseignement religieux dans les écoles publiques. La vérité, c'est que cette instruction est aussi nulle que fausse.

AUX ETATS-UNIS

La *Review*, de St Louis, se déclare en mesure d'affirmer avec certitude que les trois noms proposés à Rome pour la succession de feu Mgr Rademacher, au siège de Fort Wayne, sont ceux de M. l'abbé Schoenhof, de Cincinnati, de M. l'abbé Henry Moeller, de Cincinnati, et de M. l'abbé O'Donohoe, d'Indianapolis.

Le représentant Fitzgerald, du Massachusetts, a présenté à la Chambre des Etats-Unis siégeant à Washington, une résolution aux termes de laquelle il déclare que le nombre actuel des aumôniers catholiques dans l'armée américaine n'est pas en rapport avec le nombre des soldats catholiques, et demande qu'instruction soit donnée au secrétaire de la guerre de donner, dans les nominations futures, au poste d'aumôniers dans l'armée, une représentation des soldats catholiques au service du gouvernement plus en rapport avec le grand nombre de ces soldats. Dans une autre résolution, M. Fitzgerald demande l'application du même principe aux aumôniers de la marine.

Le *Western Watchman* annonce que Mgr Chapelle a arrêté avec les Pères Lazaristes l'ouverture d'un séminaire à la Nouvelle-Orléans, en septembre prochain.

Nous voyons par une lettre circulaire adressée au clergé des Etats-Unis qu'il est question de faire fournir par les catholiques américains l'une des quinze chapelles qui seront érigées dans la nouvelle basilique de Lourdes. Le projet aurait reçu l'approbation des archevêques du pays et un prêtre aurait été désigné dans chaque province ecclésiastique pour recevoir et garder en dépôt les sommes perçues dans ce but.

D'après le *Catholic*, de Pittsburg, la liste des noms choisis par les consultants et les curés inamovibles du diocèse de Columbus,

pour être proposés à Rome pour la succession au siège épiscopal de ce diocèse, aurait été rejetée par les autorités romaines. Le *Catholic Universe* nie de son côté qu'il y ait eu nouvelle convocation des consultants et curés inamovibles et prétend qu'il n'y en aura pas.

On a commencé, aux Etats-Unis, la publication d'une " Histoire de l'Eglise catholique dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre," à laquelle ont collaboré Mgr Michaud et l'abbé A. Downing, ancien rédacteur du *Providence Visitor*. On dit beaucoup de bien de cet ouvrage.

Un prêtre de l'Illinois se serait déclaré prêt à fournir pour sa part \$1,000 pour la fondation d'un grand journal catholique quotidien de langue anglaise, aux Etats-Unis, pourvu qu'on le mette sous la direction de M. A. Preuss, de la *Review*, de St Louis. Il aurait de même exprimé sa conviction qu'on trouverait en cherchant bien quatre-vingt-dix autres prêtres et laïques disposés à en faire autant. Alors, qu'on saisisse la balle au bond, car il est vraiment à déplorer que les catholiques de langue anglaise n'aient pas un organe sérieux à eux dans un pays où ils comptent des millions de leurs.

Le même besoin se fait sentir au Canada, mais l'entreprise s'y est toujours heurtée à l'indifférence générale. Nous supposons que c'est aussi le grand obstacle aux Etats-Unis, mais dans l'un comme dans l'autre pays, une telle apathie dénote un état d'âme qui ne fait honneur ni au zèle, ni même au simple esprit de conservation des catholiques.

AUTRES PAYS

ITALIE.—Le correspondant particulier de la *Croix* à Rome adresse à ce journal une lettre qui fait l'historique d'une question d'art et de liturgie dont on a fort parlé et donne les conclusions auxquelles il faut en arriver après les dernières publications. La correspondance est intitulée : *Le graduel romain et Palestrina*.

Cette question, qui a tant agité la presse, il y a quelques années, et où la politique était venue se greffer sur un fait qui te-

nait à la fois de l'art et de la liturgie, revient inopinément sur l'eau, grâce à une publication de Mgr Carlo Respighi, cérémoniaire pontifical.

On sait par une lettre de Pier Luigi de Palestrina, écrite le 5 novembre 1578 au duc de Mantoue, que Grégoire XIII avait confié à ce grand compositeur le soin de revoir le graduel romain et de le corriger. Palestrina dut certainement y travailler, mais l'édition, fruit de ce travail, et qui porte le nom de Médicéenne (à cause de la typographie qui l'imprima) ne vit le jour que vingt ans après la mort du maître (1614-1616.)

Cette édition fut rééditée en 1868 par Pustet, et la Sacrée Congrégation des Rites la déclara authentique. Une des raisons de cette décision est, sans contredit, que le nom de Palestrina, attaché à cette édition, lui donna les meilleures garanties qu'elle pouvait demander. Le Dr Haberl contribua beaucoup à cette approbation et s'attacha surtout à montrer que la publication, vingt ans après la mort du maître, ne pouvait être invoquée contre l'attribution de l'édition à Palestrina.

Sur cette question vint alors se greffer la seconde. Pustet voulait obliger le monde entier à prendre son édition, ce qui constituait un monopole assez lucratif ; mais, après plusieurs années de lutte, la Sacrée Congrégation faisait déclarer que, tout en approuvant cette édition, la faisant type, elle n'entendait point cependant priver les Ordinaires d'adopter pour leur diocèse d'autres éditions. C'est à la suite de cette déclaration que l'édition de Dom Pothier, Bénédictin de Solesme, commença à s'implanter en France, après avoir donné une base scientifique à ce choix par la publication de la *Paléographie musicale*, qui contenait les plus anciens manuscrits de chant ecclésiastique.

Mgr Carlo Respighi, cérémoniaire pontifical, vient de détruire, par une toute petite brochure, l'argumentation d'Haberl et ruine la base sur laquelle s'était, par erreur, appuyée la Sacrée Congrégation des Rites en déclarant type l'édition dite Médicéenne. D'après les documents qu'il reproduit, cette édition ne peut être attribuée à Palestrina.

Tout d'abord, Mgr Respighi établit que le Concile de Trente n'avait point eu l'idée d'abrégé le chant liturgique. Puis il publie une lettre inédite d'un maître de musique, Onello, au cardinal Sirlot (25 novembre 1579) citée seulement par Fétis et qui démontre qu'on n'eut point alors l'intention de faire une édition corrigée, mais simplement une édition propre à la vente.

Il est vrai que Grégoire XIII donna ordre à Palestrina de faire une correction du Graduel, mais de nombreuses protestations étant survenues, en particulier de Philippe II, roi d'Espagne, le même Pape fit suspendre ce travail. Le document qui démontre ce fait se trouve à la bibliothèque Vaticane.

L'édition Médicéenne ne peut donc avoir eu Palestrina pour auteur, celui-ci ayant reçu un contre-ordre et Grégoire XIII n'ayant pu approuver un travail qu'il avait fait interrompre.

Quel est l'auteur de l'édition Médicéenne ? On ne le sait, mais après le travail de Mgr Respighi, il ne semble plus possible que ce soit Palestrina.

—Voici une autre page d'histoire empruntée au même correspondant :

Sainte Marie libératrice !

Encore un souvenir de Rome chrétienne qui s'en va !

Le gouvernement, par l'organe de M. Bacelli, le grand pontife du paganisme à Rome, a besoin de cette église si fréquentée pour agrandir les fouilles du forum, et en a décrété l'expropriation.

Il offre aux Oblates de *Tor di Specchi*, qui en sont propriétaires, la somme de 227,793 fr. 27.

Les 0 fr. 27 ont pour but de faire toucher du doigt combien le gouvernement a été scrupuleux dans l'évaluation de l'immeuble. On se demande cependant si le même scrupule se retrouve dans la colonne des mille.

Le peuple romain avait une grande dévotion à cette église, qui, d'après la tradition, avait été élevée à la Vierge en reconnaissance de la délivrance, par son intercession, d'une peste terrible dans ce quartier.

De plus, toujours d'après la même tradition, saint Grégoire avait attaché à un de ses autels le privilège de l'autel dit grégorien et ce second motif attirait toujours dans l'église un grand nombre de fidèles.

L'église actuelle n'est que la surédification d'une église plus ancienne appelée Sainte Marie *in inferno*, parce qu'elle était placée en contre-bas, au niveau du forum actuel, et qu'il fallait y descendre par un escalier.

Elle s'appelait encore *Sancta Maria antiqua*, ou encore Saint-Sylvestre *in lacu* par allusion à la tradition, d'après laquelle le saint Sylvestre y aurait tué un dragon qui se cachait dans un lac creusé en ce lieu.

Cette forme légendaire cachait cependant un fait très réel.

Le culte des prêtresses de Vesta qui offraient au dragon de cette déesse des sacrifices quinquennaux, étant détruit, il s'éleva à sa place une église chrétienne dédiée à la Vierge qui a brisé sous son pied la tête du dragon.

* *

Des fouilles, faites au commencement du siècle dernier, firent découvrir des restes de cette ancienne église, bâtie au niveau primitif du Forum.

On put y voir des peintures du temps de Paul 1^{er} (757-767) ; elle renfermait encore d'autres peintures du XI^e siècle qui représentaient la figure du Christ en croix avec chaque pied attaché par un clou, des saints orientaux, saint Blaise, saint Basile, et d'autres.

Le Pape d'alors aurait voulu conserver ces restes vénérables ; mais il aurait fallu sacrifier pour cela quelques maisons voisines, et le respect de la propriété privée empêcha d'exécuter ce projet.

Aujourd'hui, par ces temps qui tournent au communisme, la propriété privée devient de moins en moins sacrée.

On a commencé par exproprier pour cause de nécessité publique, puis pour cause d'utilité publique, enfin, comme dans ce

cas, pour cause de bon plaisir public, et on voit déjà poindre le jour où on expropriera pour cause de bien particulier.

Les fouilles que l'on va commencer détruiront donc ce sanctuaire, le seul qui restât sur le côté ouest du forum.

Si on se bornait à mettre en lumière l'ancienne église, le mal serait réparable ; mais on ne s'arrêtera point en si beau chemin.

M. Bacelli veut fouiller le forum jusque dans ses parties les plus intimes ; les souvenirs chrétiens n'ont pour lui aucune valeur, mais toute trace du paganisme est digne d'être conservée et présentée aux étrangers comme un legs des ancêtres.

Les Romains actuels ne savent même pas singer les grandes qualités de ceux dont ils découvrent les ruines.

—Le R. P. Tarlin, Lazariste, a été nommé coadjuteur avec future succession de Mgr Favier, vicaire apostolique de Pékin.

Par bref apostolique, le Saint-Père a divisé le vicariat apostolique de Pékin ou du Pé tché ly septentrional. Le nouveau vicariat prend le nom de Pé tché ly oriental avec résidence épiscopale à Young-ping-fou. Il a pour limites : au nord et à l'est, la Grande Muraille ; au sud, la mer de Chine ; à l'ouest, le vicariat apostolique de Pékin jusqu'aux limites de la préfecture de Tchoung tiéou-fou ou de Pékin. M. Ernest-François Geurts, Lazariste, né en 1862, à Maashees (diocèse de Bois-le-Duc), en a été nommé vicaire apostolique avec le titre épiscopal de Rhocœlora.

FRANCE.—Le gouvernement a fait traduire devant le tribunal correctionnel et condamner pour délit d'association non autorisée une douzaine de religieux assumptionnistes. Le tribunal a aussi décrété la dissolution de l'ordre. C'est le fameux texte de loi qui a servi contre la "Patrie française" dont on s'est armé contre les Assomptionnistes. Les Pères font appel.

Ce procès est très important. Il est à la fois politique et religieux et il aura des conséquences considérables. On vise la *Croix* et les autres journaux des Assomptionnistes. Plusieurs évêques ont témoigné leur sympathie envers les religieux persécutés. Il y a eu une scène violente à la Chambre. Nous reviendrons sur ce procès dès que les journaux d'Europe en rendant compte nous seront arrivés.

—Nous avons sous les yeux le texte de l'allocution prononcée dans l'église d'Adon (Loiret) par M. le curé de Châtillon, lors des funérailles de M. Rameau de Saint-Père. C'est une page que liront avec émotion tous les Canadiens-français, car tous ont voué une reconnaissance et une affection impérissables au patriote qui fut le grand révélateur de notre pays à la vieille France et qui nous

témoigna toujours un si vif et si profond intérêt. Sous la parole évocatrice de l'orateur, le plus canadien des Français nous apparaissait comme un chrétien humble et fidèle, scrupuleux observateur de ses devoirs religieux, suivant avec passion les luttes de l'Eglise, d'une bonté profonde et se préparant à la mort avec la plus admirable sollicitude.

Les yeux se mouillent à la pensée que le souvenir du Canada, la préoccupation de sa grandeur hantaient encore l'esprit de notre grand ami quelques heures avant que la mort vint l'enlever à tous les soucis de la terre. Mais l'antique adage est toujours vrai, *Defunctus adhuc loquitur*, du fond de son cercueil il nous parle encore ; nous conserverons pieusement, comme expression synthétique de toute notre histoire et comme guide pour l'avenir, ses paroles testamentaires, le suprême avertissement qu'il nous adressait de son lit de mort : Toute votre force vous vient de la religion, de l'autorité que le clergé a gardée sur vous.

Voici quelques extraits de l'allocution de M. le curé de Châtillon :

Il a été bon, j'ai dit pour imiter son Dieu. Car, vous savez bien de quelle source, elle jaillissait cette bonté : de la religion profonde qui animait son âme.

Je l'ai peu connu, vous disais-je, ou du moins je le connaissais depuis peu de temps. Il y a trois mois, au plus, que pour la première fois je vis venir à moi ce vénérable vieillard. "Monsieur le curé, me disait il, j'ai quatre-vingts ans, mes forces déclinent, d'un jour à l'autre je puis être appelé à rendre à Dieu les comptes de ma vie. Je voudrais avant que cela n'arrive, me recueillir une dernière fois, voir tout ce qu'il y a eu de repréhensible en ma vie pour le regretter et s'il se peut le réparer. J'ai à Paris un prêtre qui me connaît bien, mais peut-être ne le reverrai-je point. Voulez-vous que je mette sous vos regards de prêtre, toute l'histoire de mon âme ? Vous la discuterez, vous la jugerez, et si prochainement j'étais frappé, vous pourriez en plus grande connaissance de cause venir faire descendre sur moi les derniers pardons de Dieu." Et il fit comme il avait dit. Il y a cinq jours le coup—non pas redouté, il ne redoutait pas la mort—le coup attendu, le frappait, mais lui laissant toute la plénitude de sa belle intelligence. Une seconde fois il épanchait son âme dans la mienne, bien longuement, pour me demander les derniers conseils et les derniers pardons. Comme la première fois et plus encore, je me sentais jusqu'au fond de moi-même pénétré d'admiration pour cette sérénité, cette simplicité, cette humble et profonde foi.

Et voici surtout, je dois vous le dire, ce qui m'avait ému dans l'histoire et la vie de cette âme ouverte à mes yeux. Je n'étais pas seulement en face d'un homme qui se préoccupe de son salut à lui, qui met, comme c'est sagesse, avant toutes choses de ce monde, le souci de son éternité. Mais en ce chrétien je sentais vivre une âme large comme le monde, qui regardait les intérêts de l'Eglise et de Dieu sur la terre comme ses intérêts personnels,

qui suivait avec une sainte passion les luttes où ces intérêts se trouvent engagés. Le mouvement religieux avec ses progrès et ses reculs, M. Rameau l'étudiait non seulement autour de lui dans ce pays qui est le sien, dans la grande et chère patrie qui est la France, mais dans le monde entier, en Angleterre, en Amérique, au Canada surtout, cette France d'au-delà des mers qui a emporté et qui garde pieusement depuis plus de deux siècles le meilleur des traditions et de l'âme de la France d'autrefois.

Ce Canada, son peuple français, son clergé français, comme il l'aimait.—“Toute sa force, me disait-il, il y a cinq jours, lui vient de sa religion, de l'autorité que le clergé a gardée sur le peuple. Les prêtres ne ménagent point à leurs fidèles la vérité; aussi sauvegardent-ils chez eux toute la vie, toute la morale chrétienne, y compris le principe de la fécondité des familles, cette marque caractéristique de la vieille race française dont on n'a point peur là-bas et qui sera pour le Canada au point de vue politique et au point de vue religieux la sauvegarde de l'avenir.

—Dans une brochure publiée il y a quelq. temps, Mgr Isoard, évêque d'Annecy, protestait contre la persécution religieuse et invitait ses diocésains à la combattre sur tous les terrains. Parmi les nombreuses adhésions reçues par le vieil évêque d'Annecy, notons celle du cardinal Perraud, évêque d'Autun et membre de l'Académie française. L'illustre prélat dénonce, lui aussi, “le dessein déjà réalisé en partie “de détruire radicalement en France “la religion catholique,” et il écrit : “Vous rappelez aux plus oublieux, vous apprenez aux plus inattentifs comment, depuis vingt ans, se sont succédé, dans un enchaînement très logique, les lois et les mesures administratives édictées en vue de ruiner de fond en comble parmi nous la foi chrétienne. En présence des résultats déjà obtenus par les hommes qui légifèrent et gouvernent, il n'y a pas d'optimisme qui puisse être assez aveugle pour ne pas voir, je ne dis pas où l'on veut nous mener, mais où l'on nous mène, et où l'on nous mène à grands pas. Et cependant, tous ces assauts d'intolérance et d'oppression ne sont que le prélude de ceux que l'on se prépare à mener contre les débris de nos libertés et de nos droits.”

—Le cardinal Rampolla, en réponse à un télégramme de M. Eugène Veuillot, a adressé au vétéran de la presse catholique française, ce consolant témoignage :

ROME, 29 décembre.

Sa Sainteté a beaucoup agréé l'hommage de filial dévouement que vous lui avez renouvelé à l'occasion des fêtes de Noël. La fidélité dont vous avez fait preuve jusqu'ici dans l'obéissance aux directions pontificales justifie son espoir que dans l'avenir aussi vous mériterez de mieux en mieux la paternelle bienveillance par laquelle Elle vous envoie maintenant la bénédiction apostolique. Agréez mes remerciements pour vos bons souhaits.

cet
avo

Con
née

pour
ency
de F

brief
diadé
que d
Dama
née, l
anniv

sateur
nous p
Dama
la Cro
aujourd

—
tés et
ministr
délégué
guemen

ANC
lic Direc
le nom
Pays de
une aug
tres qui
religieux
l'an proc

—*La Semaine Religieuse* de l'archevêché de Bourges publie cette note relative au congrès des œuvres sacerdotales dont nous avons déjà annoncé la tenue prochaine :

Notre Saint-Père le Pape Léon XIII a daigné agréer qu'un Congrès des œuvres sacerdotales soit réuni à Bourges, en l'année 1900.

Ce Congrès aura pour objet une étude et un commentaire pour l'application à la vie pratique, de la mémorable "Lettre encyclique de Sa Sainteté aux archevêques, évêques et au clergé de France à la date du 8 septembre 1899."

—Sa Sainteté a envoyé à S. Em. le cardinal Langénieux un bref lui confiant le pouvoir de couronner solennellement, d'un diadème d'or, la statue de la Vierge-Marie, placée dans la basilique de Saint-Remi, à Reims, et vénérée sous le titre de Notre-Dame de l'Usine et de l'Atelier, patronne du travail. Cette année, l'archiconfrérie de Notre-Dame de l'Usine célébrera le 25^e anniversaire de sa fondation.

—On annonce la mort du vicomte de Damas, l'un des organisateurs du Congrès international des œuvres catholiques dont nous publions le programme dans cette livraison. Le vicomte de Damas était un catholique très dévoué et il fut le grand ami de la *Croix* et des œuvres groupées autour de ce journal qui sert aujourd'hui de cible aux sectaires.

—L'*Alliance des républicains progressistes*, groupe de députés et de sénateurs dont le chef est M. Méline, l'ancien premier ministre, s'est prononcée très carrément, dans une circulaire aux délégués sénatoriaux, en faveur du maintien de la liberté d'enseignement.

ANGLETERRE.—Voici quelques chiffres empruntés au *Catholic Directory* pour l'année 1900, paru récemment en Angleterre : le nombre des sanctuaires catholiques en Angleterre, dans le Pays de Galles et en Ecosse est aujourd'hui (1899) de 1186 : c'est une augmentation de 36 depuis l'an dernier. Le chiffre des prêtres qui était alors de 3212 s'est élevé à 3271. Dans ce nombre, les religieux figurent pour 985 membres, et tout permet d'espérer que l'an prochain le clergé régulier dépassera le mille.

ALLEMAGNE.—Le grand-duché de Mecklembourg-Schwérin compte un demi-million d'habitants. La situation des catholiques n'y est guère enviable, ainsi qu'en témoigne cet extrait d'un article de M. Iribarnegaray, chargé à l'*Univers* des questions qui concernent spécialement les pays de langue allemande :

Si en Prusse la loi met les catholiques et les protestants sur un pied d'égalité—nous parlons de la loi, non pas de son application,—dans le grand-duché de Mecklembourg c'est le luthéranisme qui est la religion d'Etat ; le catholicisme y est simplement "toléré."

Cette "tolérance" légale est à peu près annihilée par une intolérance de fait. Le culte catholique ne peut s'affirmer extérieurement. Il est obligé de se dissimuler, sinon de se cacher. Les catholiques n'ont pas le droit de bâtir des églises, ils doivent se contenter de locaux qui ne se distinguent pas d'un édifice quelconque. Par exemple, il est défendu de les surmonter d'un clocher. Une église doit ressembler à une grange ou à un cirque ou à une salle de réunion, autrement la police intervient. Il en est ainsi depuis la diète de Sternberg en 1549 où la "réforme" a été introduite dans le Mecklembourg.

Au bout de trois siècles et demi, les catholiques du grand-duché émettent la prétention assez naturelle d'avoir leur place au soleil et de bénéficier eux aussi de la fameuse liberté de conscience tant prônée par les protestants. Ils se sont donc adressés aux *Staende* ou "Etats" de Mecklembourg. Là, il s'est trouvé quelques députés courageux qui ont soutenu la demande des catholiques.

Résultat nul. Les "Etats" se sont déclarés incompétents. Cependant, ils ont consenti à inviter le gouvernement à "prendre connaissance" de la requête, sans y joindre un avis favorable. Au contraire, le rapporteur a cru devoir affirmer que les catholiques n'avaient aucune raison légitime de se plaindre.

Ils jouissent de la liberté de conscience ! Et le même rapporteur, sous le fallacieux prétexte que la propagande catholique fait des progrès extraordinaires dans l'Allemagne du Nord, invite le gouvernement à veiller et à empêcher le "mal" de gagner le grand-duché ! Il remercie en outre le gouvernement de sa vigilance passée.

29 janvier 1900.